

*Mise en garde  
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'administration. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la secrétaire corporative du Réseau de transport de Longueuil et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*



ASSEMBLÉE 20-CAP-extra-13

Procès-verbal de **l'assemblée publique extraordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive **le mercredi 21 octobre 2020** 15 h 30, tenue par visioconférence.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Jonathan Tabarah, président et conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Magalie Queval, vice-présidente et conseillère de la Ville de Boucherville  
Madame Marilou Alarie, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Julie Bourgoïn, conseillère de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Sylvie DesGroseilliers, conseillère de la Ville de Brossard  
Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'a pu assister

Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

La séance débute, il est 15h49.

**1. Période de questions du public**

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles du décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

Toutefois, comme il est impossible de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret, dont celle du maintien de la distanciation de deux mètres entre les personnes présentes, les séances se tiennent sans la présence du public.

Les usagers peuvent poser leur question, via l'adresse courriel publiée sur le site internet du RTL.

Aucune question n'est adressée aux membres.

## **2. Dossiers – Gestion durable des ressources**

### **2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-130**

#### **Prolongation de la convention collective des employés de bureau**

CONSIDÉRANT que la convention collective convenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3332 (employés de bureau) arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT le climat d'incertitude liée au contexte entourant la pandémie ainsi que l'arrivée du Réseau express métropolitain;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de reporter d'une année les négociations collectives.

Il est proposé par Michel Lanctôt, appuyé par Robert Myles :

D'AUTORISER la prolongation de la convention collective intervenue entre le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3332 (employés de bureau), pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

D'AUTORISER le directeur général, la directrice des ressources humaines et la chef relations de travail, santé mieux-être à signer la lettre d'entente officialisant la prolongation de ladite convention collective.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 20-131**

#### **Renouvellement du contrat de travail du directeur général**

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur général du Réseau de transport de Longueuil (RTL) vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration sont satisfaits des services du directeur général.

Il est proposé par Jean-François Boivin, appuyé par Magalie Queval :

D'APPROUVER le renouvellement du contrat de travail du directeur général du RTL pour une période de cinq (5) ans, du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2025, conformément aux termes et conditions prévus au contrat.

D'AUTORISER le président du conseil d'administration à signer, pour et au nom du conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil, ce renouvellement.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **3. RÉSOLUTION NUMÉRO 20-132**

#### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Sylvie DesGroseilliers, appuyé par Jérôme Savaria-Carrière de lever la présente assemblée.

Il est 15h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ